

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2000-256 DU 10 MAI 2000

chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,  
Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim  
de Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie et  
des Petites et Moyennes Entreprises pour compter du  
mercredi 10 mai 2000

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la  
République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du  
Gouvernement ;

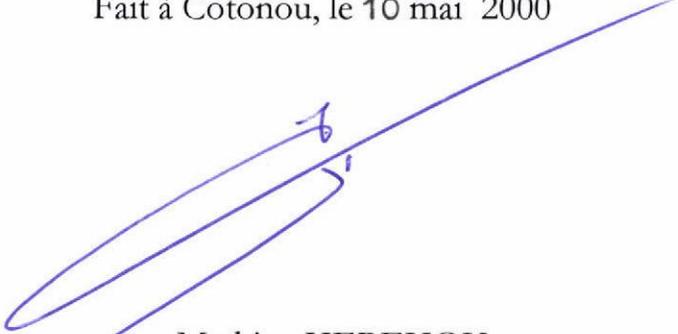
DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du mercredi 10 mai 2000, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,  
Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie  
et des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur John IGUE, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mai 2000

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU